

FORUM : ONU FEMMES

QUESTION : Assurer l'accès de toutes à des emplois de qualité

SOU MIS PAR : République fédérale d'Irlande

L'Assemblée Générale,

Rappelant que l'Organisation des Nations Unies est une organisation souveraine fondée sur le principe de l'égalité,

Affirmant que l'ONU Femmes est la plus grande instance pour le leadership et la participation des femmes à la vie politique, à leur autonomie économique, à la fin des violences à l'égard des femmes et pour leur assurer la paix, la sécurité, la gouvernance et la planification nationale,

Rappelant d'autres instruments internationaux pertinents tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et notamment son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants,

Remerciant les résolutions, déclarations et recommandations adoptées et mises en place par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées telle que la Journée internationale des femmes et des filles dans la science en vue de promouvoir l'accès de toutes à des emplois de qualité dans tous les secteurs,

Félicitant l'Organisation Internationale du Travail pour son impact au sein des nations unies et de sa très bonne compréhension des défis du monde,

Soulignant que cette instance touche tous les pays et pas seulement les pays en développement,

Tenant compte que l'écart de rémunération entre hommes et femmes dans le monde est de 23% et que, sans action décisive, il faudra encore 68 ans pour parvenir à un salaire égal,

Gardant à l'esprit que le taux d'activité des femmes sur le marché du travail est de 63% et celui des hommes de 94%,

Notant que plus de 60% de la population active mondiale occupe un emploi dans l'économie informelle selon l'Organisation Internationale du Travail,

Déplorant que ce soient les femmes qui ont été le plus durement frappé par les retombées économiques durant la pandémie de la COVID-19, plus précisément celles travaillant dans les secteurs féminisés tels que l'hôtellerie, le tourisme et la vente au détail,

1. *Cherche* à déployer davantage d'efforts pour réaliser le droit à l'éducation de toutes les femmes, les filles, éliminer les obstacles existants, leur offrir une éducation, une formation et un développement des compétences qui soient de qualité, inclusives et équitables, promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et appuyer la participation des femmes, des filles et des migrants dans tous les secteurs ;
 - a. *Propose* plus de formations dans les secteurs où les femmes ne sont pas représentées à égalité, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques ;
 - b. *Propose* dès l'école par le biais d'un apprentissage optionnel une explication aux filles des différentes filières possibles des métiers occupés principalement par des hommes ;
 - c. *Encourage* aux pays membres à mettre en place des cours sur le féminisme afin que toutes les filles et les garçons s'approprient l'histoire de l'émancipation de la femme ;

2. *Demande* de nouveau à garantir l'avancement économique des femmes en veillant à ce qu'elles aient pleinement accès au marché du travail et à un travail décent dans des conditions d'égalité, en prenant des mesures concrètes contre la discrimination et les abus sur le lieu de travail, en agissant pour l'égalité de rémunération pour travail de valeur égale, en favorisant le passage du travail informel au travail formel dans tous les secteurs, en promouvant l'accès des femmes au crédit et à l'entrepreneuriat ainsi que l'inclusion financière et la reconnaissance sociale et financière du travail des femmes ;
 - a. *Propose* aux pays membres à faire de la prévention en entreprise pour inciter les femmes à dénoncer tous types d'abus ;
 - b. *Espère* la mise en place d'enquêtes et de sanctions plus fortes si tout type de discriminations, d'abus ou d'inégalités salariales sont identifiés au sein d'une entreprise ;
 - c. *Demande* une aide financière auprès des états membres afin de soutenir les actions de l'OIT dans le domaine du passage du travail informel à formel et le domaine de l'inclusion financière des femmes ;
 - d. *Invite* aux états membres à proposer une aide financière aux femmes se lançant dans l'entrepreneuriat ;

3. *Appelle* aux pays membres à faciliter aux femmes, notamment à celles qui entreprennent des activités économiques, tant dans des régions rurales et isolées que dans les zones urbaines, l'accès aux services financiers formels ;

4. *Encourage* les pays à faire davantage d'efforts pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs, les services de santé sur le lieu de travail et promouvoir la sécurité et la santé des employés au sein des entreprises ;
 - a. *Invite* les pays membres à garantir la gratuité des protections hygiéniques au sein des entreprises ;
 - b. *Considère* indispensable la mise en place de locaux adaptés réservés aux femmes afin qu'elles puissent se changer ou se laver si besoin dans tous les secteurs y compris dans ceux dit pour les hommes ;

5. *Lance un appel* aux pays membres pour assurer l'accès à l'emploi pour les femmes dans les pays moins avancés en prenant des mesures concrètes ;
 - a. *Appelle* à assurer aux filles l'éducation en éradiquant les inégalités entre les sexes, améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente pour les femmes sans discrimination ;
 - b. *Presse* le renforcement du pouvoir d'action des femmes qui est essentiel à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle et écologique de tous les peuples ;
 - c. *Demande* à prendre des mesures spéciales pour que les jeunes femmes acquièrent les compétences nécessaires pour participer activement et efficacement à la direction des affaires sociales, culturelles, politiques et économiques à tous les niveaux ;
 - d. *Encourage* la ferme volonté d'assurer l'égalité des droits, des responsabilités et des chances, la participation égale des femmes et des hommes à tous les organes et processus de décision au niveau national, régional et international, de créer à tous les niveaux des mécanismes de vigilance responsables devant les femmes du monde entier, ou renforcer ceux qui existent ;

6. *Recommande* aux Membres de coopérer davantage entre eux pour assurer la prévention et l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
 - a. *Invite* à accentuer l'éducation et l'information des personnes par des formations et intervention au sein des écoles et entreprises, pour faire de la prévention auprès des personnes vulnérables, notamment les enfants, afin d'éviter qu'elles ne deviennent victimes de travail forcé ou obligatoire ;
 - b. *Invite* également à accentuer l'éducation et l'information des employeurs, dans le but d'éviter qu'ils ne se trouvent impliqués dans des pratiques de travail forcé ou obligatoire ;

c. *Appelle* à la protection des personnes, contre d'éventuelles pratiques abusives ou frauduleuses au cours du processus de recrutement et de placement ;

7. *Considère* que le principe de l'égalité des hommes et des femmes doit faire partie intégrante du processus de socialisation dans tous les pays ;

8. *Déplore* le manque d'implication de certains états membres sur ces questions.